



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 27 août 2018
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

Préavis N° 07/2018

ADOPTION DE L'ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION 2019
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Conformément aux dispositions de l'article 33, de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux et de l'article 17 al. 4, du règlement du Conseil communal de Rougemont, la Municipalité vous présente un nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2019.

2. PROPOSITION

La Municipalité, dans sa séance du 27 août 2018 a décidé de maintenir le taux d'imposition actuel à 74 points.

Cette décision est motivée par les faits suivants :

- Une augmentation a été acceptée par votre parlement en 2016 dans le but de faire face, notamment aux dépenses supplémentaires liées à l'assainissement de la BDG mais également aux investissements nécessaires pour le bon fonctionnement du ménage communal, ainsi qu'aux nombreux amortissements.
- Les effets de cette augmentation ont été constatés dans les revenus fiscaux 2017, cependant l'année 2017 a été assez difficile et il sera intéressant de vérifier les répercussions de cette hausse sur 2018.
- Malgré l'augmentation incessante de la facture sociale, la municipalité ne souhaite pas augmenter les impôts, d'une part de manière à rester attrayant pour les contribuables et d'autre part parce que l'augmentation n'aurait pas d'incidence pour améliorer la situation par rapport à la péréquation et à la facture sociale.

3. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 02 octobre 2018

- Vu** le préavis N° 07/2018
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'approuver** l'arrêté d'imposition 2019 tel que présenté
- **De le soumettre** à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 27 août 2018 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 02 octobre 2018.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

André Reichenbach Ronick Lenoir



The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE DE ROUGEMONT' around the perimeter. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures, and the motto 'LIBERTE ET PATRIE' below.

Annexe : *Projet d'arrêté d'imposition*

Déléguée municipale :

- Mme Michèle Genillard, municipale